



Plan d'action de développement durable 2009 — 2013

Une valeur pour le présent et l'avenir...

Plan d'action de développement durable 2009 — 2013

Une valeur pour le présent et l'avenir...

Mot du président

Le présent plan d'action sur le développement durable pour la période 2009-2013 du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières est le tout premier. Il cherche à mettre en relief les actions que le Bureau verra à mettre de l'avant pour répondre aux obligations contenues dans la *Loi sur le développement durable* que l'Assemblée nationale a sanctionnée en avril 2006.

En tant que tribunal administratif, le Bureau est assujéti à cette nouvelle loi, mais uniquement lorsqu'il exerce des fonctions non juridictionnelles. Tenant compte de cette particularité, le Bureau se doit d'élaborer un plan d'action et d'en rendre compte dans son rapport annuel d'activités.

Le Bureau inscrit donc sa démarche en se basant sur la Stratégie gouvernementale proposée dans ce domaine tout en cherchant à inculquer une vision responsable de société qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures.

L'implication et la participation de tout le personnel du Bureau à la réalisation de ce plan constituent par ailleurs un gage de réussite à son application.

Le président,

M^e Alain Gélinas

Introduction

Le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières est un tribunal administratif indépendant, disposant de pouvoirs quasi judiciaires et qui relève du ministre des Finances.

Sa mission consiste notamment à trancher des litiges opposant un administré à une autorité administrative ou à une autorité décentralisée, en se fondant sur des considérations de légalité et d'intérêt public.

Le Bureau tient des audiences relatives aux demandes en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* et la *Loi sur les instruments dérivés* (interdiction d'opérations sur valeurs, blocage de fonds, interdiction d'agir comme administrateur, etc.) qui lui sont essentiellement adressées par l'Autorité des marchés financiers, mais aussi par une personne intéressée.

De plus, il tient des audiences relatives aux demandes de révision des décisions prononcées par la même Autorité ou par des organismes d'autoréglementation tels la Bourse de Montréal, la Corporation canadienne de compensation des produits dérivés ou l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

Les dix membres du personnel du Bureau doivent contribuer à la réalisation de sa mission dont le but principal est d'assurer l'application des lois qu'il administre.

C'est dans le contexte de cette mission que le Bureau a retenu certains objectifs de la stratégie gouvernementale afin d'élaborer son plan d'action de développement durable.

Un premier plan d'action de développement durable

Le premier plan d'action de développement durable du Bureau repose sur trois enjeux fondamentaux que soulève la Stratégie gouvernementale, soit : développer la connaissance, promouvoir l'action responsable et favoriser l'engagement. Le Bureau détermine, dans ce premier plan, diverses actions pour atteindre ses objectifs organisationnels et ainsi, contribuer à la mise en œuvre de la stratégie.

Les actions du Bureau s'exerceront en tenant compte des orientations stratégiques prioritaires déterminées par le gouvernement. Ainsi, la Stratégie gouvernementale présente 9 orientations et 29 objectifs. Le Bureau participera à la concrétisation de trois objectifs pour les trois orientations gouvernementales suivantes :

- Orientation gouvernementale 1 : Informer, sensibiliser, éduquer, innover
- Orientation gouvernementale 2 : Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement
- Orientation gouvernementale 3 : Produire et consommer de façon responsable

Le Bureau ne peut contribuer directement à l'atteinte des autres objectifs gouvernementaux non retenus à son plan (voir annexe) compte tenu de son champ d'intervention limité en raison de sa mission juridictionnelle.

Au cours des prochaines années, nous identifierons des gestes permettant d'atteindre les différentes cibles identifiées dans le plan d'action. Une section distincte sur la démarche de développement durable fera partie du rapport annuel du Bureau.

Le Bureau mise surtout sur le rôle essentiel que jouent l'information, la sensibilisation et la formation dans le développement de compétence favorisant l'adoption de pratiques qui prennent en compte des principes de développement durable.

Orientation gouvernementale 1

INFORMER, SENSIBILISER, ÉDUQUER, INNOVER

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

Objectif organisationnel 1	
<i>Sensibiliser le personnel aux concepts et aux principes de développement durable, l'informer des objectifs et de la démarche du Bureau dans le cadre de la stratégie gouvernementale</i>	
Un effort continu d'information et d'éducation s'avère nécessaire pour que chacun des membres du personnel puisse y apporter une contribution positive et équilibrée, autant au travail que dans la vie personnelle. Une modification des comportements et une adaptation sont nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable.	
Action 1	Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation pour tout le personnel
Indicateur	Taux du personnel rejoint par les activités de sensibilisation au développement durable et taux du personnel ayant acquis une connaissance suffisante du concept de développement durable pour le prendre en considération dans ses activités régulières
Cibles	90 % du personnel rejoint d'ici le 31 mars 2011 et s'assurer que 50 % d'entre eux possèdent une connaissance suffisante du concept de développement durable pour le prendre en considération dans leurs activités d'ici le 31 mars 2013
Activités	<ul style="list-style-type: none">— Offrir des activités de sensibilisation et de formation— Informer tout nouvel employé du plan d'action sur le développement durable— Diffuser des documents de sensibilisation et d'information, notamment des capsules électroniques— Prendre part à des formations ou des rencontres sur la démarche de développement durable

Orientation gouvernementale 2

RÉDUIRE ET GÉRER LES RISQUES POUR AMÉLIORER LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Afin de réaliser sa mission, le Bureau mise sur la contribution de son personnel. Dans le but de promouvoir la santé de son personnel, le Bureau va promouvoir un environnement de travail sain et sécuritaire pour chacun. Toutes les initiatives et actions existantes relatives à la santé et à la sécurité du personnel seront maintenues et d'autres seront analysées afin de favoriser la santé au Bureau.

Objectif organisationnel 2 <i>Promouvoir la santé et la sécurité du personnel</i>	
Action 2	Offrir au personnel un environnement de travail favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie
Indicateur	Nombre d'activités (formations, informations ou rencontres) auprès du personnel favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie au bureau
Cibles	Une activité par année d'ici la fin 2013
Gestes	<ul style="list-style-type: none">— Diffuser des capsules électroniques de sensibilisation et d'information— Promouvoir le programme d'aide aux employés— Promouvoir l'activité physique— Organiser une rencontre portant sur la santé

Orientation gouvernementale 3

PRODUIRE ET CONSOMMER DE FAÇON RESPONSABLE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux

Objectif organisationnel 3 <i>Promouvoir et favoriser la consommation responsable de l'organisation dans les activités quotidiennes du Bureau</i>	
L'adoption de pratiques concrètes permettra de réduire l'empreinte environnementale de ses activités.	
Action 3	Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable
Indicateur	Nombre d'activités ou de pratiques mises en œuvre pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale
Cibles	Un geste par année d'ici 2013
Activités	Promouvoir des pratiques de consommation et d'acquisition responsables

ANNEXE

Motifs à l'égard des objectifs de la Stratégie gouvernementale qui n'ont pas été retenus pour le Plan d'action de développement durable du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières

Les responsabilités découlant de la mission du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières ne lui permettent pas de contribuer directement à l'atteinte des objectifs gouvernementaux suivants :

2. Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec
3. Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec
5. Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences
7. Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services
8. Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec
9. Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières
10. Fournir des repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation éclairés et responsables et favoriser au besoin la certification des produits et des services
11. Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services
12. Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable
13. Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions
14. Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle
15. Accroître le niveau de vie
16. Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables
17. Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé
18. Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux
19. Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones

20. Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience
21. Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique
22. Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes
23. Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable
24. Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté
25. Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions
26. Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale
27. Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population
28. Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre
29. Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail



Ce plan d'action est disponible sur le site Internet www.bdrvm.com

Adresse :

500, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 16.40
Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Bureau de décision
et de révision
en valeurs mobilières**

Québec 